



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

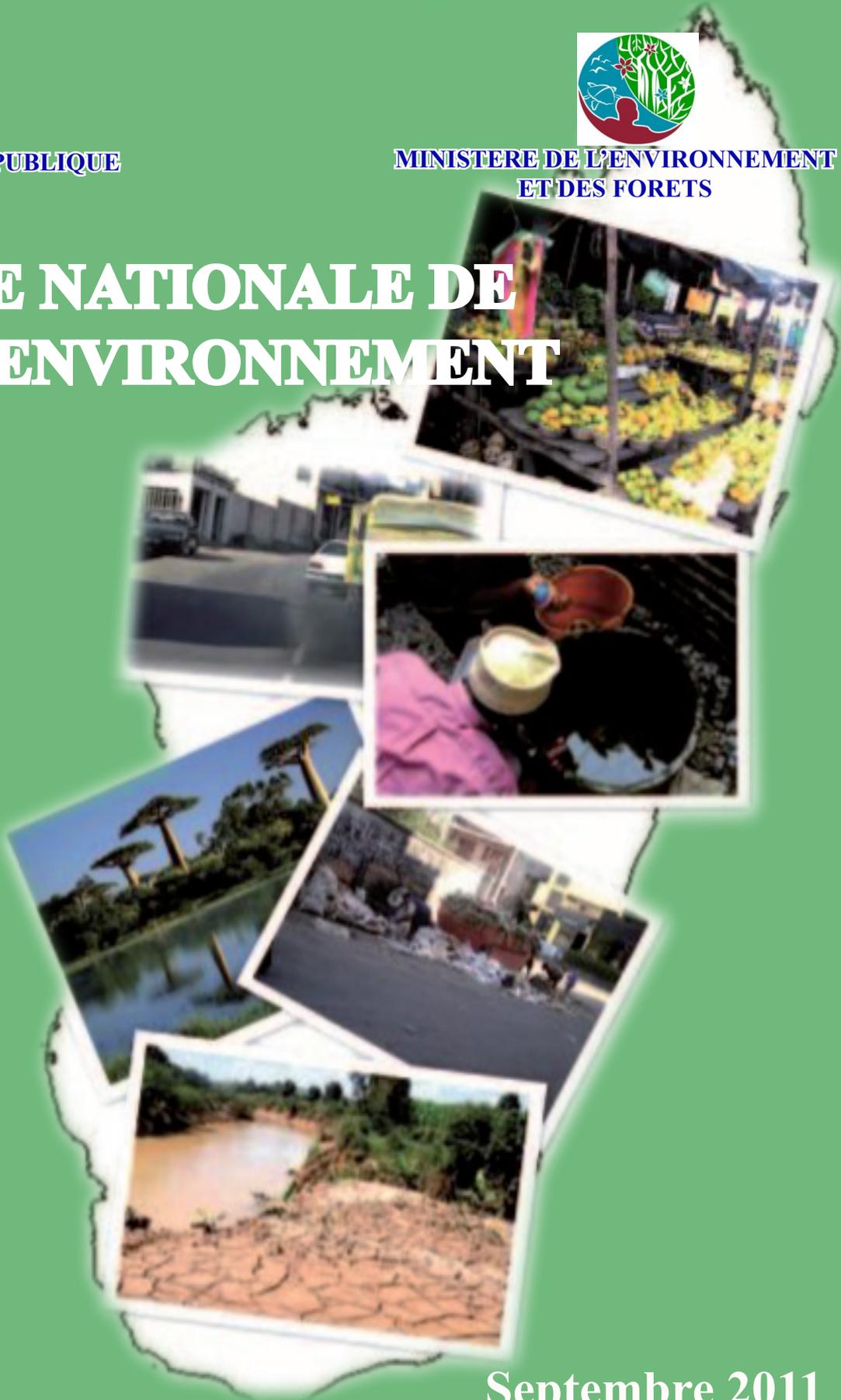


**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES FORETS**

# **POLITIQUE NATIONALE DE SANTE ET ENVIRONNEMENT**



**Septembre 2011**

## ABREVIATIONS

ASEB : Analyse Situationnelle et Estimation des Besoins en Santé et Environnement

ASSE : Alliance Stratégique en Santé et Environnement

CCC : Communication pour le Changement de Comportement

CSB : Centre de Santé de Base

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONSE : Observatoire National en Santé et Environnement

|

## SOMMAIRE

PREFACE .....	4
PREAMBULE .....	5
I. DEFINITIONS .....	6
II. CONTEXTE ET ENJEUX .....	7
III.OBJECTIF ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	8
IV.STRUCTURE ET MECANISME .....	10
V. PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE .....	11
VI.MESURES LEGALES REGLEMENTAIRES ET DE CONTROLE .....	12
VII.EVALUATION .....	13
CONCLUSION .....	14

## PREFACE

Madagascar possède l'une des rares richesses au monde : un environnement unique et précieux. Cet environnement constitue l'un des facteurs clés du bien être de l'Homme.

Actuellement, le système de suivi de l'Etat de l'Environnement malagasy a mis en évidence une dégradation de l'écosystème. Les pressions sur celui-ci sont multiples et les effets sanitaires sont considérables.

Puisque l'Homme doit être au centre de toute action, l'amélioration de sa santé exige la protection de l'intégrité de son environnement.

De nombreux acteurs avec des diverses actions concourent soit pour l'amélioration du bien-être de l'Homme, soit pour la préservation de l'intégrité de l'écosystème.

Les questions de liens entre la Santé et l'Environnement requièrent des actions conjointes et intégrées.

Ainsi, Madagascar tout comme les 51 autres pays africains signataires de la Déclaration de Libreville a opté pour le processus participatif en matière de prévention des risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement.

Cette Politique constitue un document de référence pour le cadrage global des actions intégrées en Santé et Environnement qui vise à faciliter et à harmoniser les actions de protection de la santé par le biais de la préservation de l'environnement.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui ont de près ou de loin contribué à la réalisation de cette politique.

Ministre de la Santé Publique

Ministre de l'Environnement  
et des Forêts

## PREAMBULE

Madagascar a signé la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement laquelle a pour principal objectif d'obtenir l'engagement des autorités de la Région Africaine.

Cet engagement joue un rôle de catalyseur en vue d'apporter les changements nécessaires au niveau de la politique générale des institutions et en matière d'investissement. Le but est de réduire les risques sanitaires liés à l'environnement, favorisant ainsi le développement durable.

Constatant que l'environnement est un des principaux déterminants de la santé individuelle et communautaire et que l'exposition à des facteurs de risques physiques, chimiques et biologiques liés à l'environnement peut nuire à la santé humaine de différentes manières ;

Constatant la dégradation de l'environnement causée par les activités humaines;

Constatant qu'une population en bonne santé peut influencer positivement sur les actions de préservation de l'environnement et contribue plus efficacement au développement national;

Constatant que les acteurs oeuvrent séparément dans le domaine de la Santé ou de l'Environnement à Madagascar;

Constatant cependant qu'il existe une forte interdépendance des politiques, stratégies et programmes en matière de protection de la santé humaine et celle de l'environnement,

Le Gouvernement Malagasy adopte une Politique Nationale de Santé et Environnement qui sert de cadrage global à toutes les actions intégrées dans ce domaine.

Elle vise à fournir des objectifs clairs, poursuivis par le Gouvernement de Madagascar en matière de prévention des maladies liées à la dégradation de l'environnement et présente aussi les modalités d'intervention optées pour assurer l'efficacité des actions à entreprendre en vue d'atteindre ces objectifs.

Elle se décline en six axes stratégiques et en un plan opérationnel précisant les modalités de sa mise en oeuvre.

## I. DEFINITIONS

### L'Environnement:

Selon la Charte de l'Environnement Malagasy, l'Environnement constitue l'ensemble des milieux naturels équilibrés et artificiels y compris les milieux humains, les facteurs sociaux et culturels qui intéressent le développement national.

### La Santé:

La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité<sup>1</sup>. Elle constitue la mesure dans laquelle un individu ou un groupe est apte d'une part, à réaliser ses aspirations et à satisfaire ses besoins et d'autre part, à s'adapter à son environnement et à le préserver.

### Santé et Environnement:

C'est l'ensemble des aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement<sup>2</sup>.

## II. CONTEXTE ET ENJEUX

A Madagascar, 66 000 décès évitables ont été causés par des problèmes relatifs à l'environnement<sup>3</sup>. Les maladies liées à l'environnement sont multiples et variées. Elles peuvent être directement et indirectement causées par la variation des différentes composantes de l'environnement ou par la perturbation de l'interaction entre ces différents éléments.

Selon l'Analyse Situationnelle et l'Estimation des Besoins de Madagascar en matière de Santé et Environnement (ASEB), les principaux enjeux de la Politique Nationale de Promotion d'un Environnement Sain pour un Meilleur Etat de Santé de la Population sont :

1 OMS, 1994, site : [www.bioénergétique.com/crbst\\_3html](http://www.bioénergétique.com/crbst_3html)

2 OMS, 1994, site : [www.santé-environnement-travail.fr/ministie-php3?id\\_rubrique](http://www.santé-environnement-travail.fr/ministie-php3?id_rubrique)

3 OMS, 2007, site : [www.unep.org/roa/hesa/portels/66/hesa/.../sana-Madagascar.pdf](http://www.unep.org/roa/hesa/portels/66/hesa/.../sana-Madagascar.pdf)

- La pollution de l'air ambiant due au gaz d'échappement des voitures, à la fumée industrielle, aux feux de brousse, et à la mauvaise gestion des déchets ....
- La pollution de l'air à l'intérieur des habitations et du milieu de travail due à l'utilisation des combustibles solides, au tabagisme, aux poussières aggravés par la promiscuité ;

En effet, la pollution de l'air constitue le principal facteur de risque des maladies respiratoires. En milieu urbain, l'incidence de la toux de plus de trois semaines est très élevée (23,7%) chez les enfants de moins d'un an<sup>4</sup>;

- L'émission des gaz à effet de serre due aux activités anthropiques, notamment la déforestation, entraîne le changement climatique accentuant la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclone, inondation, sécheresse,...) ainsi que la prolifération des rongeurs et des vecteurs nuisibles à l'origine des épidémies du paludisme, de la peste et des maladies émergentes et ré émergentes comme les arboviroses (dengue, chikungunya, ...). Le taux de morbidité lié au paludisme dans les Centres de Santé de Base (CSB) varie de 19,5 à 17,5%. Le taux de mortalité hospitalière est de 17,5%<sup>5</sup> ;
- La pollution de l'eau due à la mauvaise gestion des déchets et la non utilisation des latrines hygiéniques sont responsables des maladies diarrhéiques et des maladies de la peau. A Madagascar, les 32% de la mortalité infantile sont principalement liées aux maladies diarrhéique<sup>6</sup>;
- La pollution du milieu due à la mauvaise

\*Gestion des produits chimiques (utilisation des produits de consommation contenant de métaux lourds tels le mercure, le plomb, le cadmium, des pesticides en agriculture et les insecticides...), à l'origine des malformations congénitales, des troubles de la croissance, des cancers et des maladies dégénératives ;

\*Gestion des différents types et sources de déchets (ménagers, industriels, biomédicaux, électromécanique, ...) susceptible d'engendrer des risques sanitaires et environnementaux ;

---

4 ASEB Madagascar, 2010

5 ASEB Madagascar, 2010

- La malnutrition modérée et sévère, liée directement ou indirectement à la dégradation de l'environnement, qui touche 45% des enfants âgés de 0 à 5 ans et 65 % des ménages à Madagascar ; et
- Le contexte économique et psychosocial dans lequel vit la population engendre des problèmes psycho sanitaires liés au mode de vie : alimentation non équilibrée ainsi que le manque d'exercice physique à l'origine de diabète, de l'hypertension artérielle et des accidents vasculaires cérébraux, des suicides, du stress ...

### III.OBJECTIF ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La Politique Nationale de Santé et Environnement a pour objectif d'instaurer des mesures appropriées, afin de réduire la morbidité et la mortalité liées à la dégradation de l'environnement, en préservant davantage l'écosystème.

Cette politique se décline en six orientations stratégiques.

#### ***3.1 Coordination, suivi et évaluation de toutes les actions conjointes en santé et environnement conformément à la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement.***

- Réalisation des séances de plaidoyer auprès des autorités compétentes et concernées en matière de Santé et Environnement.
- Mise en place d'une Alliance Stratégique en Santé et Environnement (ASSE), chargée de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre de toutes les actions conjointes en santé et environnement.
- Opérationnalisation de l'ASSE

#### ***3.2 Intégration ou actualisation des politiques nationales sectorielles, du programme et des projets de développement à chaque niveau par rapport à la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement.***

- Appropriation de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement par la production d'un document de référence pour l'intégration de cette Déclaration dans les politiques, les stratégies sectorielles, les réglementations et les plans nationaux de développement

- Actualisation des politiques nationales sectorielles, programme et projet de développement à chaque niveau par rapport à la Déclaration de Libreville.
- Elaboration et application du Guide sectoriel en Santé et Environnement pour l'intégration de la dimension environnementale dans les actions en santé publique et de la dimension santé dans les actions en environnement.
- Renforcement des mécanismes de mise en oeuvre des conventions et des réglementations internationales pour protéger la population des menaces sanitaires conséquentes à la dégradation de l'environnement.

### ***3.3 Renforcement des capacités de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et de la préservation de l'environnement***

- Détermination des domaines prioritaires de prévention en santé et environnement.
- Optimisation de la performance de l'intervention des différents acteurs en la matière.
- Renforcement des compétences des acteurs en matière de « Santé et Environnement ».

### ***3.4 Gestion des connaissances et des publications périodiques des recherches en santé et environnement et développement des IEC/CCC au niveau de la population***

- Intégration du volet « information » dans l'Observatoire National en Santé et Environnement (ONSE).
- Promotion de la recherche, partage et publication périodique des informations et les résultats de recherche liés aux questions de santé et environnement.
- Renforcement de l'Information, Education et de la Communication (IEC) et Communication pour le Changement de Comportement (CCC) en santé et environnement au niveau de la population.

### ***3.5 Renforcement des systèmes de surveillance sanitaire et environnementale***

- Mise en place d'un observatoire central et des observatoires régionaux en surveillance sur le volet Santé et Environnement pour développer la banque de données, la collecte des informations et pour faciliter leurs diffusions sous différents supports.
- Mise à disposition et capitalisation des moyens de surveillance des facteurs de risque en santé et environnement à tous les niveaux.

### ***3.6 Allocation des ressources budgétaires en faveur des programmes intersectoriels de Santé et Environnement***

- Etablissement d'un document cadre de dépenses à moyen terme.
- Mobilisation des ressources supplémentaires par le plaidoyer pour le financement des programmes conjoints en santé et environnement auprès de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

## **IV. STRUCTURE ET MECANISME**

Le groupe de travail en Santé et Environnement a été constitué pour discuter, donner des orientations et avis technique, marquant l'engagement de Madagascar dans la concrétisation de la Déclaration de Libreville. Il est composé des représentants de l'ensemble des départements et entités nationales concernés par les questions de Santé et Environnement.

L'Alliance stratégique en santé et environnement constituera la plateforme d'échange et de travail pour des actions intégrées en santé et environnement. Il assure le rôle de pilotage lors de l'actualisation des documents cadres sectoriels et nationaux et rôle de coordination concertée et de suivi/évaluation durant la phase de mise en oeuvre du Plan Opérationnel en Santé et Environnement.

Les Ministères chargés de la Santé et de l'Environnement jouent le rôle de leader et de catalyseur de la mise en oeuvre de cette Politique.

Les ressources de mise en oeuvre de cette Politique seront définies par le plan opérationnel conjoint découlant du document d'Analyse Situationnelle et d'Estimation des Besoins en Santé et Environnement (ASEB).

## V. PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

Les principes de participation, de responsabilisation à tous les niveaux, de transparence et de précaution constitueront les bases de la mise en oeuvre de cette Politique.

La Politique Nationale de Santé et Environnement sera traduite en Plan d'Action Conjoint en Santé et Environnement dont la mise en oeuvre sera assurée en partenariat avec les différents acteurs : le secteur public, le secteur privé, les sociétés civiles, les ONGs, les communautés locales, ...

Cette politique et son plan de mise en oeuvre constituent le cadre de référence pour toutes les actions à entreprendre, et ce conformément aux engagements pris par le pays en tant que signataire de la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement.

## VI. MESURES LEGALES REGLEMENTAIRES ET DE CONTROLE

Madagascar est signataire de multiples conventions internationales dont celles touchant les liens entre la santé et l'environnement.

Au niveau national, de nombreux textes adressent des stratégies et activités pour réduire la dégradation de l'environnement ou prévenir les impacts sanitaires liés à cette situation.

Cette politique met en synergie les différents textes législatifs et réglementaires relatifs au volet Santé et Environnement notamment :

• *Sur le plan international :*

- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et protocole de Kyoto ;
- Convention Cadre de Vienne pour la Protection de la couche d'Ozone ;
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans les cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international ;
- Convention de Bâle du 22/03/89 sur le contrôle des mouvements transfrontalières de déchets dangereux et leur élimination ;
- Convention de STOCKHOLM sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) ;

- Convention internationale de 1990 sur la préparation de la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures ;
- Convention de Nairobi du 21/06/85, pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières d’Afrique orientale ;
- Agenda 21 ;
- Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Déclaration de Libreville sur la Santé et l’Environnement en Afrique.

• *Sur le plan national :*

- La Charte de l’environnement ;
- Le Code de la santé ;
- Le Code de l’eau ;
- La Loi portant sur la gestion de la pollution industrielle ;
- Les Politiques Nationales en Santé et en Environnement ;
- La Politique et Stratégie Nationale en Assainissement ;
- La Politique Nationale de Gestion des Déchets Hospitaliers et des Précautions Universelles ;
- Les stratégies de gestion des pollutions ;
- Le plan de développement du secteur santé.

Des textes d’application sur les normes des composantes de l’environnement : air, sol, eau, sur les comportements en Santé et Environnement ainsi que sur les activités humaines et les outils et équipements pouvant être source de dégradation de l’environnement, permettront le suivi et la réalisation des mesures de prévention et de limitation des risques sanitaires de la dégradation de l’environnement.

## VII.EVALUATION

La mise en application de cette Politique sera évaluée tous les cinq ans. Les résultats de l’évaluation guideront la réactualisation de la Politique.

## CONCLUSION

La Politique Nationale de Santé et Environnement répond aux besoins nationaux stipulés dans le document d'Analyse Situationnelle et Estimation des Besoins en Santé et Environnement.

Elle considère les six actions prioritaires de Madagascar par rapport aux onze actions de la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement.

Elle est basée sur une dynamique qui évoluera avec le contexte national et international.

Son développement, sa mise en oeuvre et sa réussite requièrent l'implication effective et l'engagement de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires dans le domaine de la Santé et l'Environnement.

Les Ministères chargés de la Santé et de l'Environnement joueront le rôle d'interface et de catalyseur du système.

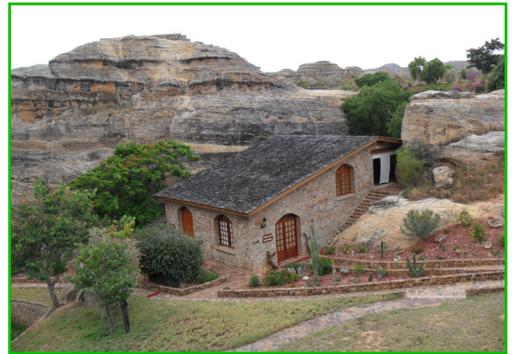
Du respect de cette Politique découle le bien être de la population vivant dans un environnement sain et viable tout en assurant un développement durable.



*Sept lac - Ambohimahavelo- Atsimo - Andrefana*



*Fatana mitsitsy à Andrevlo bas - Atsimo Andrefana*



*Isalo - Ihorombe*



*Un oiseau dans la forêt de Kirindy - Menabe*



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES FORETS



Organisation  
mondiale de la Santé



PNUE